

ACTIF	EXERCICE 2019 en €			EXERCICE 2018 en €
	Valeur brute	Amort & prov	Montant net	
<b>Actif immobilisé</b>				
Immobilisations incorporelles	183 202	125 115	58 087	74 193
Immobilisations corporelles	540 083	364 039	176 043	168 121
Immobilisations financières	49 754	0	49 754	1 494
<b>TOTAL I</b>	<b>773 038</b>	<b>489 154</b>	<b>283 884</b>	<b>243 808</b>
<b>Actif circulant</b>				
Avances et acomptes versés /commandes	2 774	0	2 274	1 888
Autres créances	191 573	0	191 573	200 882
Dons à recevoir/ Produits à recevoir	918 455	0	918 455	539 587
Valeurs mobilières de placement	13 139 450	5 054	13 134 396	12 912 137
Disponibilités	7 576 408	0	7 576 408	8 247 295
Charges constatées d'avance	110 212	0	110 212	23 495
<b>TOTAL II</b>	<b>21 938 872</b>	<b>5 054</b>	<b>21 933 819</b>	<b>21 925 284</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>22 711 910</b>	<b>494 208</b>	<b>22 217 703</b>	<b>22 169 092</b>

PASSIF	EXERCICE 2019 en €		EXERCICE 2018 en €
<b>Fonds associatifs</b>			
Fonds associatifs Fondation de l'Avenir		10 352 374	10 197 516
Autres fonds propres (Fondations Abrisées)		1 974 584	1 992 974
<b>TOTAL I</b>		<b>12 326 958</b>	<b>12 190 490</b>
<b>Provision pour risques et charges</b>			
<b>TOTAL II</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds dédiés et affectés</b>			
<b>TOTAL III</b>		<b>8 216 056</b>	<b>6 402 714</b>
<b>Dettes</b>			
Dettes fournisseurs		845 547	1 381 385
Dettes fiscales et sociales		191 543	195 924
Produits constatés d'avance		75 000	425 010
Autres dettes		562 123	1 544 308
<b>TOTAL IV</b>		<b>1 674 689</b>	<b>3 575 888</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>22 217 703</b>	<b>22 169 092</b>

## LES RÉSERVES

La Fondation a constitué divers postes de réserves pour assurer sa pérennité et son développement. Les fonds statutaires sont affectés irrévocablement à la création des fondations. Ils sont constitutifs de leur « patrimoine » et garant de leur pérennité. Ils correspondent à la dotation initiale versée par les fondateurs.

La Fondation de l'Avenir a affecté une part des excédents antérieurs aux postes des réserves libres pour permettre la pérennité de son activité et de son développement.

## À L'ACTIF

• L'actif des **immobilisations** s'élève à 283 K€ (montant net). Cela correspond, pour l'essentiel, à l'achat de matériels médicaux mis à disposition des équipes dans le cadre de projets de recherche. Cela correspond également à l'achat de matériel de bureau et logiciels, mais aussi à des éléments liés au fonctionnement du siège de la Fondation de l'Avenir (il est à noter que la Fondation n'est pas propriétaire de son siège social).

• La **trésorerie** de la Fondation de l'Avenir s'élève à 21 933 K€ en 2019. Ce montant est constitué de valeurs mobilières de placement et de disponibilités. La valeur mobilière de placement est une réserve sécuritaire afin d'assurer la pérennité des activités de la Fondation pour faire face aux impacts conjoncturels qui tendraient à fragiliser les modalités de soutien. Les disponibilités correspondent, quant à elles, à la nécessité de donner ses moyens à la Fondation de l'Avenir pour poursuivre une politique de développement basée autour de projets ambitieux. Ainsi, la trésorerie constitue quasiment le seul actif permettant à la Fondation de garantir ses engagements et d'assurer sa pérennité.

## AU PASSIF

Les **fonds associatifs** de la Fondation de l'Avenir s'élèvent à 12 326 K€ (incluant 1 974 K€ au titre des fondations abritées) et incluent un résultat excédentaire de 154 K€.

La Fondation de l'Avenir est administrée par un directoire sous le contrôle d'un conseil de surveillance

Toutes les informations de ce document sont issues des rapports annuel et financier de l'année 2019, disponibles sur le site Internet de la Fondation de l'Avenir (<https://www.fondationdelavenir.org/transparence-et-ethique/>) ou obtenus sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Fondation de l'Avenir – Relations donateurs – 10/14 rue Brancion – 75015 PARIS



Soutenir et promouvoir la recherche et l'innovation en santé

L'objectif de la Fondation de l'Avenir est d'apporter un soutien aux équipes de recherche sur des thématiques de santé fortes. Dès son origine, la Fondation s'est attachée à stimuler l'innovation dans les pratiques chirurgicales et a souvent accompagné des projets audacieux. Certains ont changé radicalement les pratiques.

Plus de 30 ans après, tous les champs d'application de la médecine sont concernés : cancer, maladies neurodégénératives, déficiences sensorielles, maladies cardiovasculaires, ostéo articulaires, pédiatrie, psychiatrie... Les équipes soutenues par la Fondation, grâce à votre appui, proviennent des plus grands établissements de soins notamment hospitalo universitaires mais aussi mutualistes sur l'ensemble du territoire et sont donc au plus près des malades.

Par ailleurs, la Fondation de l'Avenir a acquis la capacité (décret du 17 décembre 1991) d'être une structure d'accueil de fondations pour les organismes qui s'assignent des buts comparables aux siens. En 2019, la Fondation de l'Avenir abrite 9 fondations qui sont gérées de façon individualisée mais qui forment un ensemble cohérent quant au projet global de la Fondation de l'Avenir.



2019 a été une année pleine en terme d'innovations et de soutiens. Innovation tout d'abord car depuis plus de 30 ans, 1200 projets ont été soutenus, et cette année encore ce sont près de 40 nouveaux projets qui ont été financés. Innovation encore avec nos fondations abritées qui ont pour la majeure partie d'entre elles émis leur propre appel à projets en 2019, confirmant ainsi la complémentarité qu'elles offrent avec les dispositifs mis en place. Soutien aussi car vous avez été nombreux à renouveler votre confiance en notre Fondation, et nous avons réussi à inverser la tendance très légèrement en recul de ces deux dernières années pour clôturer l'année 2019 sur une progression sur tous les vecteurs de collecte que ce soit la fidélisation, les prélèvements automatiques ainsi que les dons en ligne. Mais ces bons résultats ne doivent pas masquer la difficulté rencontrée dans le domaine de la prospection, et la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données chez nos partenaires mutualistes. Soutien enfin car certains de nos donateurs nous ont fait l'honneur de nous léguer tout ou partie de leur biens, et c'est aussi en leurs noms que nous continuons de mener des combats contre des formes de maladies qui souvent les ont emportés.

La recherche médicale est un investissement pour l'avenir, mais nous n'oublions pas celles et ceux qui sont au quotidien au contact de la maladie, et nous sommes fiers d'avoir été depuis déjà longtemps, et nous l'espérons pour longtemps encore, précurseur dans les recherches faites par et pour tous les soignants.



Dominique LETOURNEAU, Président du directoire

## COMMENT LES CHERCHEURS SONT-ILS FINANCÉS ?

Une fois leur projet sélectionné et leur budget validé, les chercheurs bénéficient de financements dans le cadre d'une convention (établie pour une durée de 12 à 18 mois) signée avec chaque établissement de recherche (CHU, Inserm, CNRS...) auquel est rattaché le directeur de recherche.

La prise en charge des dépenses de recherche s'effectue sur la durée du projet et permet à la Fondation de suivre l'avancée effective du projet.

## PRÉPARER LA MÉDECINE DE DEMAIN



**Les missions sociales de la Fondation de l'Avenir sont de trois ordres :**

- **Le soutien aux chercheurs** qui accompagne l'ensemble du développement de la recherche médicale appliquée.

- **Le soutien à l'innovation** qui regroupe toutes les activités mettant en avant les progrès réalisés grâce à la Fondation (publications scientifiques, événements...).

- **La contribution à la recherche** correspond au rôle de structure opérationnelle de la Fondation de l'Avenir, coordonnée par ses équipes internes.

La Fondation de l'Avenir concentre essentiellement l'aide apportée par les donateurs au soutien financier de chercheurs et ce, à tous les stades de leurs pratiques : de l'apprenti qui s'initie, du jeune chercheur qui innove, jusqu'au chercheur confirmé, ayant déjà publié des résultats très significatifs.

L'appel à projets "Recherche Médicale Appliquée" est le dispositif phare de la Fondation de l'Avenir pour le soutien de projets, très largement financés grâce aux dons et legs des particuliers. L'instance scientifique de la Fondation a soumis au directoire sa sélection de 31 projets pour accord de financement pour un total d'un million d'euros.

En 2019, la hausse des demandes dans les domaines des maladies liées au vieillissement, du cancer et de la psychiatrie est notable (+ 25 %) : ces thématiques sont au cœur des préoccupations des équipes postulantes. La Fondation de l'Avenir est en phase avec les attentes des cliniciens en matière de progrès médicaux. Elle répond aux préoccupations des équipes qui œuvrent pour une recherche médicale toujours plus appliquée au bénéfice du patient.

### S'ENGAGER AVEC LA SANTÉ NUMÉRIQUE

Comme tous les secteurs, la révolution numérique touche la santé. En 2019, la Fondation de l'Avenir s'est engagée pour fédérer les différents acteurs de l'économie sociale, des industriels concernés par la révolution numérique dans le champ de la santé et les acteurs de la recherche médicale.

Elle a déployé en son sein un dispositif spécifique, le Fonds Avenir Santé Numérique dédié à la promotion de l'innovation en santé numérique. L'objectif est de permettre le développement de solutions pour accompagner la personne dans la gestion de sa santé, pour aider l'expert soignant dans ses décisions techniques et médicales, et pour créer des lieux de dialogues entre patients et soignants.

## RAPPORT FINANCIER 2019

### EMPLOIS

- **LES MISSIONS SOCIALES** représentent 4 032 K€ en 2019 et ont été financées pour 1 229 K€ par des ressources provenant de la générosité publique. Les missions sociales couvrent trois axes :

#### LE SOUTIEN AUX CHERCHEURS

concerne le financement des chercheurs autour des thématiques de la recherche médicale et des pratiques de soins. Les modalités de soutien aux chercheurs se font via des programmes, des projets, des bourses, des prix ou des études.

#### LE SOUTIEN À LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

la Fondation a une vocation pédagogique, vis-à-vis de ses partenaires, de ses donateurs et plus largement du grand public. Elle utilise tous les canaux de communication, rencontres, événements, supports web multi média et publications.

#### LA CONTRIBUTION À LA RECHERCHE

c'est l'implication directe de la Fondation qui contribue par son action propre, avec ses équipes, à la recherche.

- **LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS** (1 159 K€) s'articulent autour de deux postes :

- les frais d'appel à la générosité publique (financés par la générosité publique)
- les frais de recherche de fonds privés (financés par les fonds privés)

- **LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT** (271 K€) couvrent les frais généraux (loyers, entretien, personnel dédié et charges variables, tels que les honoraires et frais de missions)

### RESSOURCES

- **LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC** sont constituées de dons et de legs (3 840 K€). Les ressources issues de la générosité publique représentent 53 % des ressources de l'exercice (hors report des ressources affectées aux missions sociales et autres provisions).

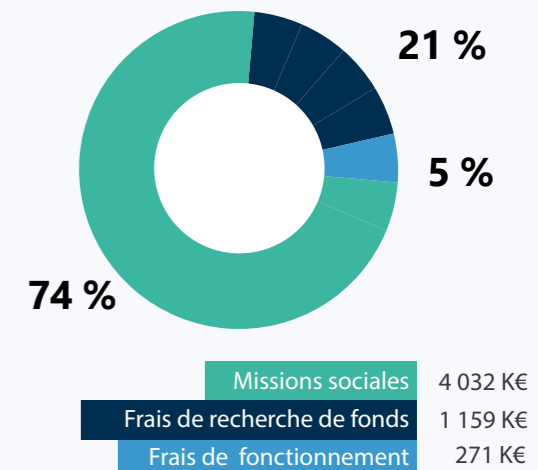
- **LES AUTRES FONDS PRIVÉS** (2 641 K€) correspondent à du mécénat (2 401 K€) et aux revenus du Fonds Avenir Partage ISR souscrit par les institutionnels de l'économie sociale et les particuliers (240 K€).

- **LES AUTRES PRODUITS** (793 K€) enregistrent essentiellement les produits financiers (313 K€) et autres produits d'exploitation.

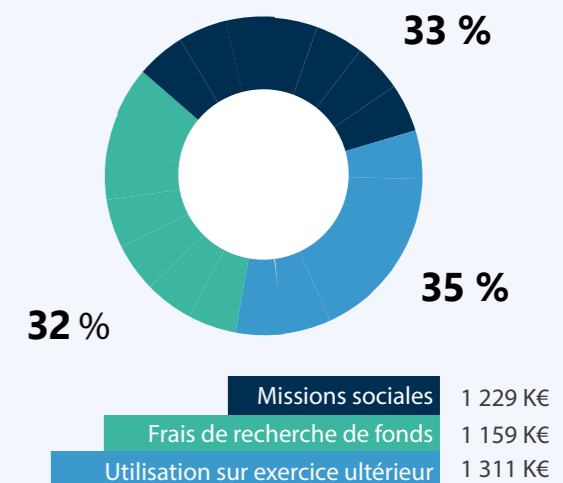
Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) 2019 a été établi conformément à la normalisation du CER des associations et des fondations (Journal Officiel du 21 décembre 2008).

Il est disponible sur le site internet [www.fondationdelavenir.org](http://www.fondationdelavenir.org)

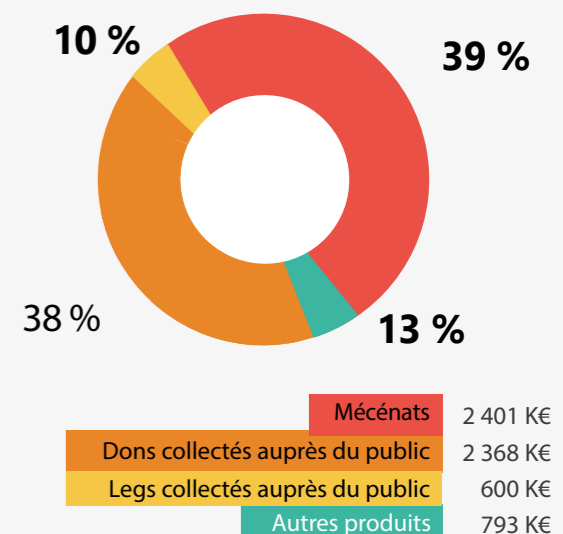
### RÉPARTITION DES EMPLOIS



### AFFECTATION PAR EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC



### ORIGINE DES RESSOURCES



## EN TOUTE TRANSPARENCE



### Certification des comptes

Les comptes de la Fondation de l'Avenir sont certifiés par un commissaire aux comptes et publiés au Journal Officiel.

### Le rapport annuel 2019

de la Fondation de l'Avenir est disponible sur le site internet [www.fondationdelavenir.org](http://www.fondationdelavenir.org) et peut être obtenu sur simple demande auprès de [infocom@fondationdelavenir.org](mailto:infocom@fondationdelavenir.org)

### Comité de contrôle interne

Créé en 2012, il est rattaché au conseil de surveillance et est à même de contrôler les activités de la Fondation de l'Avenir. Il agit en toute indépendance.

### Agrément du Comité de la Charte

En 2016, le Comité de la Charte a renouvelé l'agrément de la Fondation de l'Avenir pour 3 ans, jusqu'en 2019.